



# La lettre



## Edito

Bouger les lignes pour une Société bienveillante ! Les associations osent inventer l'avenir !

Les défis technologiques, sociaux et budgétaires sont aujourd'hui importants. Des robots qui peuvent intervenir dans toutes les activités humaines (soigner, augmenter leur capacité, peut-être demain les transformer) sont aujourd'hui une réalité. L'enjeu concerne directement les associations, notamment car la robotique déplace les repères entre autonomie et dépendance pour nombre de personnes qu'elles accompagnent : les pratiques professionnelles sont donc recherchées.

Les populations en perte d'autonomie souhaitent à juste titre, vouloir vivre au sein de la société et bénéficier de dispositifs de droits communs. Or ces technologies sont des leviers pour des réponses pertinentes aux besoins de la population.

Les acteurs associatifs s'engagent pour 2023 à moderniser leurs actions pour retrouver leurs valeurs d'innovations et ainsi construire un environnement bienveillant. Pour cela, il faut bouger les lignes. Oser inventer l'ave-

nir. Redonner du sens à l'action.

Grâce à l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Régional, la Mutualité Française, AG2R la mondiale et le partenariat actif avec l'Université de Lorraine, l'URIOPSS Lorraine a pu investir ces nouveaux champs et se préparer à l'accompagnement et la mise en réseau avec le marché de l'entreprise, de la recherche et des institutions publiques pour investir dans ce projet. Les résultats attendus sont : en matière de développement, de l'emploi, de la qualité des services rendus et d'une gouvernance associative exemplaire.

Le 28 mai 2015, Michèle Delauney et Luc Broussy répondront à l'initiative de la Mutualité Française et de l'URIOPSS Lorraine. Venez nombreux. Ensemble, « faisons Société » !

Sylvie Mathieu  
Directrice de l'URIOPSS Lorraine

## La taxe transport : où en sommes-nous ?

Alors que la loi de finances rectificative du 8 août 2014 prévoyait un nouveau régime d'exonération. Un amendement de l'Assemblée Nationale de décembre dernier est venu abroger ce nouveau dispositif et replacer les associations dans les dispositions précédentes.

Cet amendement a été le fruit d'un travail acharné et de coopération entre 9 organisations de référence du secteur privé non lucratif dont l'URIOPSS. Quelles sont les conditions pour bénéficier de l'exonération ? Elles sont au nombre de deux : exercer une « activité de caractère social » et être une fondation ou une association reconnue d'utilité publique. Ces conditions sont cependant de nature à exclure les structures qui ne sont pas reconnues d'utilité publique. **Néanmoins une affiliation à un réseau tel que l'URIOPSS permettrait de remplir cette condition et ainsi de bénéficier de l'exonération de la taxe transport.**

Contact : Jonathan Huselstein  
03 83 59 32 74 ou  
j.huselstein@uriopss-lorraine.asso.fr

## La capacité en marche !

L'année du Handicap en Lorraine au coeur des débats.

Pour rappel, l'URIOPSS Lorraine et l'Université de Lorraine engagent un travail d'évaluation et de mise en perspective de la loi au niveau régional avec l'ensemble des acteurs. L'objectif est de promouvoir et valoriser les expériences, rendre visible les avancées que le texte de Loi a permis et poursuivre le travail d'une société inclusive.

Le 6 février s'est tenue, dans les locaux du Pôle Lorrain de Gestion de Nancy, une conférence de lancement de ces temps forts sur la citoyenneté et le handicap. « La capacité en marche » est un signal fort envoyé au secteur médico-social, montrant l'intérêt de l'URIOPSS Lorraine pour ces grandes thématiques avec P.Gohet, D.Balmay et J.Puig.

Dans la continuité de cette manifestation, une conférence et des tables rondes se sont tenues ce 2 avril 2015 au Centre de Congrès PROUVE de Nancy avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs : ARS, Conseils Généraux, MDPH et nos adhérents. Elle se traduit par des ateliers et une grande manifestation le 3 décembre prochain.

La projection d'un petit film et le témoignage d'un parcours de vie ont été par exemple des temps forts de cette rencontre. Les nouvelles journées à venir porteront sur les thématiques suivantes :

- **Meurthe-et-Moselle** : Information et accueil des personnes handicapées, accès aux droits
- **Meuse** : Les personnes handicapées vieillissantes, avec un zoom sur le devenir des travailleurs handicapés avec l'avancée en âge
- **Moselle** : L'employabilité des personnes handicapées
- **Vosges** :  
Thématique 1 : L'inclusion scolaire  
Thématique 2 : Décloisonner les deux secteurs « Personnes Agées », « Personnes Handicapées » pour s'enrichir mutuellement.
- **Au niveau régional** : L'accès aux soins des personnes en situation de handicap

**Appel à manifestation d'intérêt** : Nous vous invitons à participer à cette démarche pour illustrer et contribuer aux travers de vos préoccupations et valoriser vos actions. Pensez à suivre l'actualité sur notre site !

## Les Essentiels de l'URIOPSS Lorraine



Les Essentiels

**Nouvelle collection, nouvelle communication.**  
« Les Essentiels » de l'URIOPSS Lorraine, livrets qui concentrent les informations sur les thématiques clés du secteur sanitaire, social et médico-social, représentent notre volonté de vous (ré)apporter du contenu.

C'est avec enthousiasme que nos adhérents ont donc pu recevoir nos deux premiers numéros durant le mois février. Cet envoi est le fruit d'une longue réflexion sur la conception du document. L'enjeu est le suivant : comment vous offrir un contenu qui soit à la fois qualitatif tout en étant visuel, sans pour autant être trop long à lire ?

Les deux premiers numéros portent sur l'engagement des jeunes dans les associations en Lorraine et sur les associations du secteur médico-social en Lorraine. Ils ont été conçus grâce au travail des mandataires associatifs de l'URIOPSS Lorraine.

Les Essentiels portent un regard sur le secteur en croisant témoignages et chiffres clés pour une compréhension rapide des enjeux. La collection va s'enrichir dans les prochaines semaines sur de nouvelles thématiques.

Contact : Nicolas Darras  
03 83 59 32 69 ou  
n.darras@uriopss-lorraine.asso.fr



Un « live-tweet » concernant la conférence du 2 avril 2015 est disponible. Il vous permet de retracer l'intégralité de la conférence si vous n'y étiez pas présents, ou si vous souhaitez redécouvrir et vous rappeler des moments forts de la journée.

Flashez le code, ou rendez-vous sur notre compte Twitter !  
Abonnez-vous ! @Uriopss\_Lor



## Affirmez des valeurs oui ! S'engager c'est mieux !

**La responsabilité sociétale des organisations associatives est un projet stratégique pour nos adhérents qui englobe trois dimensions : économie, social et environnemental. Elles permettent aux associations de participer à une société plus équitable, vivable et viable. Se développer, s'adapter, anticiper, INNOVER, c'est aujourd'hui être dans une démarche de développement durable.**

Les établissements et services adhérents à l'URIOPSS Lorraine s'engagent dans une intervention sociale de qualité qui prend en compte toutes les parties prenantes de leurs projets : les bénéficiaires du service, les familles, les personnels, les administrateurs, les financeurs, les collectivités publiques, les partenaires, ou encore les donateurs.

Les indicateurs retenus pour s'engager durablement dans la démarche de la responsabilité sociétale des organisations associatives sont au nombre de 7 :

**Affirmer une gouvernance**, qui fait le lien entre l'association et la Société par un fonctionnement démocratique, un engagement civique et militant, une action d'intérêt générale, des membres de conseil collectivement compétents pour engager les changements, l'adaptation et l'innovation.

**Des droits de l'Homme respectés**, promouvoir les Personnes partie prenante du projet au quotidien.

**Des relations humaines et les conditions de travail privilégiées**, des relations explicites entre l'employeur et les salariés et échanger dans le cadre du dialogue social.

**L'environnement**, intégrer dans sa pratique la prise en compte de l'impact écologique, c'est aussi permettre des économies et des restes à charge moins importants pour les personnes. C'est le cas par exemple de la prise en compte des normes HQE, mais aussi de l'optimisation des lessives, de l'alimentation, des couches lavables : les exemples ne manquent pas.

**La loyauté des pratiques**, c'est être transparent quant au fonctionnement de sa structure, les prix affichés, le fonctionnement et rendre plus lisible l'action à travers le projet associatif ou du projet d'établissement.

**Promouvoir le bien être des usagers** dans une démarche volontariste de bientraitance.

**Le développement local** : insérer l'activité et le projet de l'association sur le territoire, en coopération avec d'autres acteurs et affirmer notre présence comme un acteur de l'économie sociale. C'est aussi intégrer une démarche de prospective pour adapter son action en fonction de l'évolution des besoins, des produits nouveaux, des pratiques des acteurs ou des contraintes financières.

En janvier 2015, l'Anap a organisé une journée nationale sur la responsabilité sociétale des établissements de santé et médico sociaux. Lors de cette journée, l'Anap affirme 4 piliers du développement durable : l'environnement, le social, l'économie et la gouvernance. L'Anap a créé une identité visuelle dédiée aux actions de développement durable qu'elle entreprend, avec un pictogramme pour chacun des piliers.

L'engagement de l'URIOPSS Lorraine au service de ses adhérents dans cette voie est finalement la déclinaison par la preuve des valeurs affirmées par la vie associative.



Alors, nous avons besoin aujourd'hui de ces indicateurs renseignés. Il serait dommage que nous perdions la partie sur la question des valeurs que nous ne savons traduire !

Les associations portent en elles tous les ingrédients pour cette belle démonstration à condition que ceux-ci ne restent pas seulement de l'affichage !

L'URIOPSS Lorraine organisera une journée sur cet enjeu que nous pensons très important pour l'ensemble de nos adhérents et surtout pour les parties prenantes de nos actions.

Sylvie Mathieu  
Directrice de l'URIOPSS Lorraine

## La webconférence et les adhérents de l'URIOPSS Lorraine : « be numérique » !

**Nous vous rappelons la mise à disposition d'un accompagnement pour la mise en place d'un système de webconférence pour vos structures.**

Après un premier entretien qui permet de recenser vos besoins, nous pouvons vous proposer une solution adaptée.

Il est aujourd'hui très simple de travailler en collaboration. Plusieurs avantages peuvent en être tirés, comme par exemple, la suppression des temps de déplacements. Des économies en perspectives.

N'hésitez plus ! Contactez-nous !

Contact : Nicolas Darras  
03 83 59 32 69 ou  
n.darras@uriopss-lorraine.asso.fr



**WEBCONFERENCE**  
Les web-réunions à la portée de tous (via Google Hangouts)

## Financer le projet qui vous tient à coeur avec le financement participatif

**Qu'est-ce que le crowdfunding ? Il s'agit d'un financement participatif faisant appel à un grand nombre de personnes pour financer un projet.**

Ainsi nous vous accompagnons dans la promotion de votre projet, de l'élaboration au financement. Nous sommes là pour vous, pour vous aider tout au long du processus.

Nous pouvons définir avec vous les objectifs de votre projet et vous aider à construire votre dossier pour le financement participatif, et ce gratuitement.

N'hésitez plus ! Contactez-nous !

Contact : Nicolas Darras  
03 83 59 32 69 ou  
n.darras@uriopss-lorraine.asso.fr





## Quel modèle économique pour la protection sociale de demain ?

Assemblée Générale – Uriopss Lorraine - 11 juin 2015

à 14 h 15 – Henry Noguès, économiste professeur émérite de l'Université de Nantes, membre du Conseil de prospective de l'Uriopss est invité afin de présenter le point de vue d'un expert mais aussi de notre Conseil de prospective sur cette question délicate et débattre avec vous dans la perspective du congrès 2016 à Montpellier.

17 h 00 – Assemblée générale ordinaire de l'Uriopss.

## La formation en activités physiques adaptées pour préparer l'avenir Via LAURENT Tiphaine, première année de Master ARHAPA UFR STAPS Nancy



### Les A.P.A c'est quoi?...

les APA regroupent l'ensemble des Activités Physiques et Sportives, adaptées aux capacités de la personne. Elles sont dispensées auprès des personnes en situation de handicap, et/ou vieillissantes, atteintes de maladie chronique, ou en difficulté sociale, à des fins de prévention, de rééducation, de réadaptation, de réhabilitation, de réinsertion, d'éducation et/ou de participation sociale. C'est le

moyen par lequel nous réalisons des prises en charges adaptées aux besoins biologiques et psycho-sociaux des personnes.

Nous intervenons dans les secteurs sanitaire (hôpitaux, cliniques, SSR, CRF, réseaux de santé...), médico-éducatif (IME, MAS, ITEP...) ou médico-social (maisons de retraite...) principalement.

### ...Les A.P.A c'est nous!

La formation en activités physiques adaptées et santé (APA Santé) tire son originalité de son cursus universitaire et scientifique, élaboré dans les UFR-STAPS. La licence APA'S (bac +3) apporte les outils nécessaires à l'enseignement des activités physiques et sportives auprès de personnes en perte d'autonomie et au suivi du projet de vie ou thérapeutique de la personne. Le Master ARHAPA (bac +5) apporte quant à lui les compétences liées au développement et à la gestion de programmes et projets d'activités physiques adaptées à la personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

## Les rencontres adhérents - URIOPSS : proximité et partage.

**Tout au long du début du mois de février de cette année, nous sommes venus vers vous dans le cadre des rencontres territoriales. Cette démarche illustre notre volonté d'apporter une plus grande proximité entre nos adhérents et nous-mêmes. Nous vous remercions pour votre présence.**

Nos rencontres, dans les 4 départements de la Lorraine, ont réuni une cinquantaine d'adhérents pour venir débattre et partager avec nous sur l'actualité du moment. Ces temps d'échanges ont été enrichissants et ont ouvert le débat sur plusieurs sujets qui monopolisent ces derniers temps l'attention.

La Réforme territoriale et ses impacts sur les associations ont globalement attiré l'attention de nos adhérents. Le jeu des questions – réponses a soulevé un voile d'incertitudes et a aussi montré notre prise en compte des évolutions du tissu associatif.

Une des autres thématiques abordées, la Responsabilité

Sociétale des Organisations associatives. Il s'agit avant tout d'une démarche qualité autour d'une logique de parcours de la personne et de son accompagnement. C'est un projet stratégique qui englobe les trois dimensions de développement durable : économie, social et environnement.

Dès aujourd'hui, afin d'affirmer la proximité, l'URIOPSS Lorraine a nommé sur chaque département un conseiller en charge de la relation avec les adhérents et les institutions publiques en lien avec les territoires :

- Le 19 mai dans les Vosges
- Le 27 mai en Meurthe-et-Moselle
- Le 3 juin en Meuse
- Le 4 juin en Moselle

A bientôt pour les prochaines rencontres !



## 1<sup>ère</sup> rencontre 2015 du club des partenaires

Le 25 février a eu lieu dans les locaux de la plate-forme industrielle courrier (PIC) de Lorraine de Pagny-lès-Goin.

L'occasion pour l'URIOPSS et ses partenaires de se retrouver pour un temps d'échanges sur les bonnes pratiques et sur l'actualité du secteur.

## Signature d'une convention de partenariat avec l'ECTI

E pour Entreprises ; C T pour Collectivités Territoriales ; I pour Insertion : l'ECTI a pour vocation de :

- Participer à l'expansion économique et sociale par l'aide et le conseil aux entreprises, administrations, collectivités, associations, etc.

- Promouvoir et maintenir l'emploi (aide à la réinsertion, tutorat, création et transmission d'entreprise, etc.)

- Accompagner les pays émergents, par des actes de coopération scientifique, technique, culturelle ou humanitaire, en s'efforçant d'y développer des possibilités d'échanges et de promotion des entreprises françaises.

L'URIOPSS Lorraine est heureuse de vous annoncer la signature d'une convention de partenariat le 8 avril 2015. Le début d'une grande aventure !

ECTI participera à des accompagnements associatifs

## La soirée des Directeurs du 21 janvier 2015 : entre échanges et prise de conscience

**Demain les associations de solidarités ! C'est sur ce titre évocateur que s'est déroulée une réunion de travail le 21 janvier 2015 entre directeurs d'établissements et services associatifs lorrains. Cette soirée a été l'occasion de soulever plusieurs voiles d'incertitudes.**

Toujours en discussion, les contrats de plan Etat/Région 2015-2020 affichent plusieurs priorités. C'est le cas par exemple pour l'emploi, la formation professionnelle, la mobilité, l'enseignement supérieur et la recherche, la transition écologique et énergétique, le numérique, l'innovation, etc. Ils s'imbriquent sur les dotations de fonds européens 2014/2020, en cours de validations, puisque c'est la région qui gère la répartition de ces fonds. En outre, le Pacte Lorraine est en cours de réalisation avec déjà 266 projets enregistrés. Enfin, des contrats de partenariats entre la Lorraine et les territoires sont en cours.

Une nouvelle strate de contractualisation va s'ajouter : les 21 territoires de contractualisation. 6 pour la Meurthe et Moselle, 4 pour la Meuse, 7 pour la Moselle, 4 pour les Vosges. Il s'agira pour chaque territoire de définir une

stratégie et des projets (collectivités, Etat, associations, entreprises...). Seuls les projets ayant été validés par le territoire seront contractualisés avec le Conseil Régional.

La réforme nous oblige donc à penser proximité, réseaux, pôles territoriaux. Le territoire se définira suivant le projet, le territoire de proximité reste pertinent pour la plupart des actions à mener. Les territoires et les alliances sont à géométrie variable, suivant le projet ou la population à servir.

Autre thématique, le développement durable, un enjeu pour les associations, et globalement pour l'économie sociale : agir sur la question sociale, cœur de l'action de nos associations et agir sur l'environnement et l'économie. Aujourd'hui, les associations figurent dans la loi de l'économie sociale avec des possibilités intéressantes et qui doivent nous décomplexer par rapport à cette question.

L'économie sociale se structure. La loi ESS est une chance pour les associations en réseau. En effet, c'est une véritable chance pour la structuration de notre secteur face à une concurrence importante. Au vue des nouveaux enjeux la formation des

administrateurs dirigeants est vivement souhaitée. De nouvelles pistes de réflexions se dégagent et nous demandent à tous d'agir ensemble.





# Ordonnance n° 2015-82 du 29 janvier 2015 relative à la simplification et à la sécurisation des modalités d'application des règles en matière de temps partiel

L'ordonnance n° 2015-82 du 29 janvier 2015 (« relative à la simplification et à la sécurisation des modalités d'application des règles en matière de temps partiel issues de la loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi ») se base sur les fondations de la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 « relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives ».

Cette ordonnance apporte des dispositions pour simplifier et sécuriser les modalités et les conditions d'applications des dispositions du code du travail relatives au temps partiel introduites par la loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 « relative à la sécurisation de l'emploi ». Cette dernière avait instauré un seuil minimal de 24h

hebdomadaire. Le but affiché était de lutter contre le temps partiel subi et prévoyait des dispositions transitoires et des dérogations.

La nouvelle ordonnance du 29 janvier 2015 apporte les dispositions suivantes :

- Instauration d'un droit d'accès prioritaire à un contrat fixant a minima une durée de travail de 24 heures dans le cas où le salarié dispose d'un contrat à temps partiel inférieur au seuil minimal et qu'il souhaite voir son temps de travail augmenté à cette hauteur ou à la durée définie conventionnellement.

Cette mesure « revient à rendre possible le refus de l'employeur en cas d'absence d'emploi disponible, selon les mêmes modalités que celles prévues en cas de passage du temps partiel au temps complet, définies à

l'article L. 3123-8 du code du travail et désormais complétées par la présente ordonnance ».

L'article 4 de l'ordonnance tire les conséquences de cette règle pour les contrats en cours au 1er janvier 2014 qui faisaient l'objet de dispositions transitoires désormais sans objet :

- la durée minimale de travail de 24 heures hebdomadaires ou définie conventionnellement s'applique aux seuls contrats dont la durée est au moins égale à une semaine (en sont donc exclus les contrats d'une durée au plus égale à sept jours) ;

- la durée minimale de 24 heures par semaine ne s'applique ni aux CDD ni aux contrats de travail temporaire conclus pour le remplacement d'un salarié absent.

## Atelier de coopération du 31 mars 2015 : travailler ensemble et construire des pratiques de qualités

Sens et enjeux des processus coopératifs, c'était le programme du second atelier coopération qui s'est tenu le mardi 31 mars 2015 à l'URIOPSS Lorraine, en partenariat avec le groupe ADH.

La réflexion autour de cette thématique se poursuit donc en quête de l'émergence d'une position commune qui sera partagée avec les prescripteurs-financeurs.

Cet atelier était l'occasion de travailler ensemble, par groupes de participants, sur les attentes des différents acteurs (usagers, partenaires médico-sociaux, prescripteurs financeurs) dans l'optique de la construction d'une offre de services (coordonnés sur un territoire).

Le dernier atelier de cette seconde étape se tiendra le 5 mai. Pour clore les travaux, nous organiserons une manifestation à Nancy le 23 juin avec débats autour des travaux réalisés en ateliers : au programme, une intervention d'un grand témoin sur une expérimentation en cours (ou réalisée) et un positionnement des prescripteurs/financeurs sur les logiques de coopération issues des travaux.

Contact : Céline Bourguignon  
03 83 59 32 76 ou  
c.bourguignon@uriopss-lorraine.asso.fr



## Mutualisons nos achats !

Créé en 2011, le groupement d'achat partagé ADERE Lorraine vous accompagne en vous proposant une optimisation de vos achats. Les objectifs poursuivis sont la réduction des coûts et la mutualisation des compétences.

Une question ?  
Nathalie LECONTE

URIOPSS Lorraine  
au 03 83 59 32 69  
ou n.leconte@uriopss-lorraine.asso.fr  
www.adere.fr



## Le club des partenaires

Le club des partenaires de l'Uriopss regroupe les organismes prestataires de l'économie sociale, intervenant de manière privilégiée dans le secteur associatif, social, médicosocial, sanitaire...

En combinant les missions des uns et des autres, nous souhaitons apporter un réel service aux adhérents.



Et en partenariat avec :



Directrice de la publication et rédactrice :  
Sylvie Mathieu, directrice de l'Uriopss

Chargé de communication et rédacteur :  
Nicolas Darras

Crédits photos :  
Uriopss - Fotolia - Michel Le Moine

Imprimeur :  
Atelier Lorrain - Frouard  
Lettre imprimée à 500 exemplaires